



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

GEMAPI

Une compétence obligatoire de plus

P4

DÉVELOPPEMENT

Maintenir les fonds européens, un enjeu majeur

P6



RENCONTRES

Batti et ces Corses «trop forts»

P20



1,60€



ÉDITOS P3 • JACQUES FUSINA P19 • SETTIMANA CORSA 21 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Nouveau dans votre ville

“ Les experts en signalétique ”



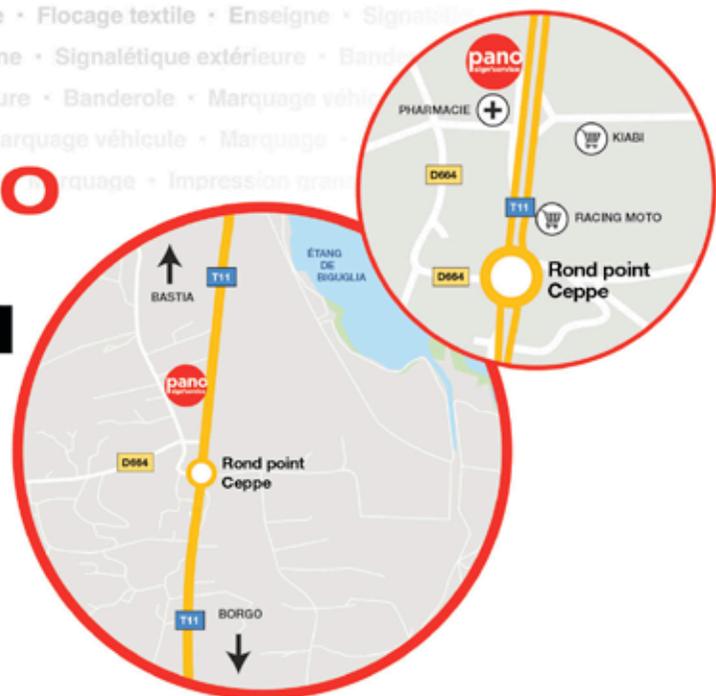
publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

Et bien d'autres supports
de communication visuelle !

Ouverture de l'agence PANO

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



*Offre non cumulable, valable dans l'agence PANO participant à l'opération. Voir conditions de vente en agence.
Chaque agence PANO est juridiquement et financièrement indépendante.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiez d'une
remise de
bienvenue

-25%*

sur tout le lettrage adhésif sur présentation de ce bon jusqu'au 08/05/2018

Inferno

L'Enfer n'existe pas! Ces propos ressortis de l'interview donnée par le Pape François à Eugenio Scalfari dans La Repubblica, contestés par le Vatican, sont aussi contestables puisque ce journaliste n'en est pas à son coup d'essai en matière d'exclusivité sans en apporter de preuve tangible. Mais laissons croyants et non-croyants débattre de ce dogme et intéressons-nous à l'enfer que nous semblons vivre en cette période socialement troublée où Emmanuel Macron, tout puissant qu'il est, n'est plus réellement en odeur de sainteté.

Après nos agapes du week-end pascal, retour à la réalité faite de contestations, déceptions, de peurs d'avenir qui transforment notre quotidien en véritable brasier de colères.

L'Enfer, c'est certainement ce que vivent tous ceux qui doivent coûte que coûte se rendre à leur travail pour ne pas subir les foudres d'une hiérarchie qui ne peut ou ne veut accepter leur absence. Grève perlée de la SNCF ou ponctuelle à Air-France, protestations des étudiants, exaspération des fonctionnaires... les braises sont diaboliquement écarlates.

Sans délégitimer l'action des syndicats qui appellent les salariés à se soulever pour sauvegarder leurs acquis mais aussi in fine préserver un droit de grève qui a valeur constitutionnelle dans un monde où l'égoïsme nous ramène toujours à cette satanée conclusion sartrienne, l'enfer c'est les autres, nous sommes dans l'obligation de nous interroger sur ce que nous souhaitons véritablement pour nous-même, nos enfants, notre pays.

La réponse idéale n'existe assurément pas mais quitte à vivre en enfer, mieux vaut à la manière hugolienne, le penser intelligent que de rêver à un Paradis bête.

Enfin, sans jeter la pierre à un président élu sur un programme réformateur connu de tous, nous sommes aussi en droit de lui demander sur quel chemin il souhaite nous conduire. Certainement pas celui qui mène à Rome! ■

dominique.pietri@yahoo.fr

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseiller éditorial: Christian Gambotti (Diaspora)

Conseiller langue corse:

Roland Frias (Cultura è lingua corsa).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri.

Batti, Marie-France Bereni, Jacques Fusina,

Jean-Toussaint Leca, Michel Maestracci,

Jacques Paoli, David Raynal.

en partenariat avec **Télé Paese**

PUBLICITÉ

Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

[mail: brunel.stephane@yahoo.fr](mailto:brunel.stephane@yahoo.fr)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 1 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartonais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche ses

correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



Da Roland FRIAS

Un fruttu emblematicu

Sti pochi ghjorni si n'hè parlatu assai ind'a stampa. Cù a ghjunta di u veranu, s'hè compia a stagione di a clementina. Dopu avè francatu parechje difficultà, stu fruttu à sprichju hè oramai in pienu rinnovu. In l'anni 90, i produttori ùn anu possuutu parà una cuncurrenza feroce, colpa à u dogmu liberale seguitatu da a Cummissione Europea. A cuncurrenza spagnola, per

indettu, chi hà, bella sicura, inghjennatu disuguasti maiò per a filiera corsa. Secondu Ghjuvan'Paulu Mancel, u presidente di l'associu di promozione è di difesa di a clementina corsa [Aprodec], «nant'à quasi 3 000 ettare di l'arburetu di 25 anni fà ùn ne fermanu oghje più chè 2 000, di e quale 1 300 currispondendu à l'indicazione geografica prutetta (IGP)». Porta in ella a clementina una parte di i torbidi mediterrani di u vintesimu seculu. Un fruttu tantu apprezzatu di u quale si dice ch'ellu hà fattu a so apparizione in Asia ottu milioni d'annate in daretu. Li hè statu datu u so nome in l'onore di u Prete Maria-Clemente, membre di a congregazione di u Spiritu Santu. Ghjè ellu chi l'hà scupertu ind'u 1883 vicinu à Oran, in Algeria, chi tandu era una culunia francese. Ùn hè chè più tardi, quand'elli sò ghjunti in Corsica i pedi neri, ch'ellu s'hè sviluppatu u fruttu per a piaghja orientale. À principiu di l'anni 2000, hè sbucciata una riflessione da l'Aprodec per a messa in piazza d'un labellu di qualità da valurizà megliu e caratteristiche organoleptiche di a clementina corsa. Hè statu scrittu un quaternu strategicu chi definisce d'altronde una cultura à menu di 15 chilometri di u mare per benefizià di a so influenza climatica, un'assenza di trattamentu scimicu dopu à a raccolta (colorazione, cunservazione) è un fruttu racoltu cù a so fronda per assicurà ne a freschezza. Per mezu d'un «prugettu d'innuvazione participativa» cù l'agricultori agrumiculi di Corsica, volenu i cercadori di l'istitutu naziunale di ricerca agronomica (Inra) truvà u fruttu di u futuru. Quelli chi s'adatterà à a terra, à u climu isulanu, è à u gustu di i consumatori. St'invernu, sò state produtte in Corsica 28 000 tonnellate di clementine allora ch'ind'u 2016 ci n'era 24 000. Si pò salutà u travaglione cumunu fattu da i produttori cum'è da i cercadori per dà un fiatu novu à stu fruttu nustrale emblematicu... ■

À MODU NOSTRU



INTERCOMMUNALITÉ

GEMAPI, UNE NOUVELLE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

Au 1^{er} janvier 2018,
la «gestion des milieux aquatiques
et la prévention des inondations»
- à laquelle correspond le doux sigle Gemapi -
est devenue compétence obligatoire
des établissements publics de coopération
intercommunale (EPCI). Donc de nos communautés
de communes tout juste reconfigurées
dans le cadre de la loi dite «NOTRe».
Quelles en sont les implications pour celles-ci ?
Cas d'école avec la communauté de communes
de Castagniccia-Casinca...



Recouvrant quelques 233 km², la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca regroupe désormais les hameaux, villages et bourgs de 42 communes, depuis le Casacconi et la plaine de la Casinca jusqu'aux flancs du San Petrone (1 767 m). En matière de Gemapi, cette «com com» réunit à peu près tous les cas de figure. D'abord, deux fleuves importants et torrentueux: le Golo dans sa partie terminale - avec ses digues, son embouchure, sa zone humide remarquable pour sa flore et sa faune classée en site protégé «Natura 2000» - puis la totalité du bassin versant du Fium'Altu, aussi bien dans sa portion finale, bordée sur la plaine et près de son exutoire par de nombreuses habitations, que dans ses courtes vallées intérieures parcourues par de nombreux petits ruisseaux pouvant se transformer en grandes rivières, dévastatrices les jours de forts orages... Il faut y ajouter un dense réseau de canaux quadrillant la plaine de la Casinca, destinés à la fois au drainage et à l'irrigation des terres agricoles, sans oublier le littoral soumis, par endroits, à une importante érosion. En termes de risques majeurs, on y trouve même des zones tristement connues pour leur exposition aux avalanches... Bref, la Castagniccia-Casinca apparaît comme un concentré de problématiques en matière de prévention des risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques!

En effet, comme le Code de l'environnement, la Gemapi recouvre quatre grandes missions: l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (donc des fleuves et de leurs affluents); l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris leurs accès; la défense contre les inondations et contre la mer; enfin la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Tout y est! Pour financer un tel programme, les EPCI devraient pouvoir bénéficier de subventions

du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, d'un soutien de l'Agence de l'eau ou encore du Fonds européen de développement régional (Feder). Reste que ces aides ne couvrant en général que 50 à 80% des sommes à investir et que les délais d'obtention des financements pouvant être relativement longs, les communautés des communes et autres EPCI ont la possibilité de mettre en place une taxe spéciale et facultative, dite «taxe Gemapi», dédiée exclusivement à ces missions. Son montant maximum a été plafonné à 40€ par habitant. Elle sera collectée à partir d'un savant calcul sur les 4 taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et cotisation foncière des entreprises).

«Nous ne pouvons pas, avec nos seuls fonds propres, faire face à cette nouvelle et très coûteuse compétence obligatoire qui nous a été transférée par l'Etat» remarque Balthazar Federici, 6^e vice-président de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca qui dirige les travaux de la commission Gemapi. «On nous a donné les compétences sans les moyens. Parallèlement, notre territoire est soumis à de nombreux risques. Les enjeux, concernant la sécurité des personnes et des biens, sont importants. Mais on ne peut pas non plus trop alourdir la fiscalité pour les habitants. Nous avons réuni les délégués composant le conseil communautaire le 19 février dernier et nous avons fixé à 125 000€ le montant annuel de la taxe Gemapi à recouvrer auprès des contribuables. Pour mener des actions, ce n'est pas une grosse somme. Il a fallu définir les priorités! Nous allons lancer un chantier d'insertion pour nettoyer les lits des rivières, principalement du Fium'Altu, encombrés d'embâcles constitués de troncs d'arbres qui pourraient, s'ils sont de nouveaux emportés par les eaux, provoquer des catastrophes comme lors des dernières crues où des habitations ont été détruites. Puis il nous faut connaître avec précision la situation de



Maisons détruites par une crue du Fium'Altu

toutes les zones de notre compétence si on veut des actions cohérentes. » Ainsi, une étude sur la prise de compétence Gemapi permettra de faire un état des lieux et de déterminer le plan d'action pluriannuel à engager à partir de 2019. De plus, en collaboration avec l'université de Corse, une étudiante de Master 2 «Risques majeurs» est actuellement en contrat d'alternance au sein de la communauté de communes. Son rôle est d'établir les plans communaux de sauvegarde à partir desquels pourra être rédigé le plan intercommunal où seront consignés, pour ce qui concerne la Gemapi, tous les thèmes en lien avec la prévention du risque inondation mais également les modalités à mettre en œuvre en cas de crise. «Et nous essaierons de garder un peu d'argent en cas de travaux d'urgence...»

La taxe votée n'excède pas une moyenne de 10,22€ par habitant. Est-ce cependant exactement ce que les contribuables retrouveront sur leurs différents avis d'imposition? Pas nécessairement. Calculée par les services fiscaux à partir du montant fixé par les élus le 19 février puis ventilée sur les 4 taxes additionnelles dont s'acquittent déjà les ménages et les entreprises, cette taxe s'appliquera en termes de foyer fiscal et non par personne. Elle pourra être variable en fonction de la nature et de l'importance des biens possédés. Tant à la hausse qu'à la baisse.

Enfin, cette réforme entraînera-t-elle des changements quant à la responsabilité des élus et des collectivités en matière de lutte contre les inondations? Il semblerait, comme le spécifie le guide Tout savoir sur la Gemapi adressé aux collectivités locales par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, qu'elle n'alourdisse pas leur responsabilité. Elle devrait au contraire clarifier les choses en fixant un cadre juridique, financier et institutionnel qui leur permet d'agir, seuls ou en liaison avec un autre EPCI, pour établir des plans cohérents et faciliter la mise en place à

la fois des actions de lutte contre les inondations et la gestion des ouvrages de protection. Ce sera sans doute le cas, concernant Castagniccia-Casinca, avec les communautés de communes limitrophes de Marana-Golo et de la Costa Verde pour la gestion des basses vallées du Golo et du Fium'Altu.

Concernant certains ouvrages de protection, notamment les digues [présentes sur les derniers kilomètres du Golo] l'Etat devrait continuer à en assurer la gestion et l'entretien jusqu'à leur transfert aux EPCI prévu en 2024. Pour ce qui est de certaines compétences locales, particulièrement en matière d'urbanisme, la responsabilité administrative et financière des communes et la responsabilité pénale du maire peuvent toujours être engagées. Le maire conserve ses prérogatives et doit continuer à prendre en compte les risques dans ses documents d'urbanisme et dans la délivrance des autorisations, assurer sa mission de surveillance et d'alerte, intervenir en cas de carence des propriétaires pour assurer le libre écoulement des eaux et organiser les secours en cas d'inondation. Quant à l'État, il continue d'élaborer les cartes de zones inondables, d'assurer la prévision et l'alerte des crues, d'élaborer les plans de prévention des risques, de contrôler l'application de la réglementation applicable en matière de sécurité des ouvrages hydrauliques, d'exercer la police de l'eau et de soutenir, en situation de crise, les communes dont les moyens sont insuffisants. On peut souligner enfin que l'exercice de la compétence Gemapi ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires. Ainsi, même si les communautés de communes peuvent désormais se substituer à eux en cas de manquements, d'urgence ou d'intérêt général, le propriétaire riverain, exclusivement pour ce qui est du libre écoulement des eaux, est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains. ■ Claire GIUDICI



EUROPE

MAINTENIR LES FONDS EUROPÉENS, UN ENJEU MAJEUR POUR LA CORSE

Lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis, conseillère exécutive en charge des questions européennes, a présenté un rapport portant sur «l'avenir de la politique de cohésion et de la politique agricole commune après 2020». À l'aube de la présentation du nouveau cadre financier post 2020, l'enjeu pour la Collectivité de Corse est de prendre part aux réflexions afin de préserver le maximum de fonds dans une période de restrictions.

En Corse, le poids des fonds européens est particulièrement important. Sur la période 2014-2020, ils représentent en effet 275 M€, dont près de 125 M€ sont affectés au développement économique, à l'emploi et à l'aménagement du territoire, plus de 145 M€ à l'agriculture, à la forêt et au développement rural, et enfin plus de 5 M€ à la pêche et l'aquaculture.

En mai, la commission européenne présentera ses propositions pour le prochain cadre financier après 2020 ainsi que ses propositions pour les politiques de l'Union européenne et notamment celles relatives à la future politique de cohésion et à la politique agricole commune (Pac). Dans cette perspective, à l'occasion de la dernière session de l'Assemblée de Corse, le 28 mars dernier, la conseillère exécutive en charge des questions européennes, Marie-Antoinette Maupertuis, a présenté un rapport portant sur l'avenir de ces politiques. Quelques jours auparavant, du 20 au 23 mars, elle s'était rendue à Bruxelles afin de tenter d'arracher les prochains financements européens pour la Corse. Il faut dire que le cadre financier s'annonce contraint à partir de 2020, l'Union Européenne étant confrontée à une nouvelle donne financière, à commencer par les impacts du Brexit, qui entraînera un déficit dans le budget estimé entre 10 et 13 Md€ par an, soit 15% des recettes. Par ailleurs, les états contributeurs nets que sont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays Bas, la Suède, la Finlande et la France refusent de leur côté l'augmentation du budget. Enfin, de nouveaux défis sont à financer au niveau européen, à l'instar de la crise migratoire, de la sécurité des frontières extérieures de l'Union européenne, ou encore de la défense commune. Face à ce problème de budget, des réflexions sont engagées pour tenter de réduire les coûts, et les politiques distributives que sont la politique de cohésion et la Pac, sont, de par leur poids dans le budget européen, directement visées

et pourraient voir leur périmètre d'actions profondément réduit.

À l'heure des négociations, la stratégie offensive est donc de mise et l'Exécutif de Corse a de ce fait tenu à insister sur l'importance pour la Collectivité de Corse de prendre part aux réflexions actuellement en cours sur l'avenir de ses politiques, cruciales pour réduire les disparités entre et au sein des régions en soutenant des projets clés dans les domaines de l'innovation et de la recherche, des PME, de l'emploi, de la formation, de l'environnement et du développement urbain et rural. Une diminution importante des fonds européens serait de facto éminemment dommageable pour la Corse qui reste fragile sur le plan socio-économique et elle pénaliserait les mutations actuellement engagées notamment dans le cadre d'une stratégie de spécialisation intelligente.

C'est pourquoi la conseillère exécutive en charge des affaires européennes a d'ores et déjà engagé des discussions avec Corina Cretu, commissaire européenne à la politique régionale, et Jacques Mezard, ministre de la Cohésion des territoires. «*Les discussions relatives à la définition de la prochaine politique de cohésion ont été plutôt rassurantes globalement même si les volumes financiers sont revus à la baisse*», a souligné Marie-Antoinette Maupertuis, précisant que la commissaire a rassuré les régions françaises, en arguant que la politique de cohésion territoriale sera maintenue. Mais la vigilance reste de mise dans l'attente de l'adoption du cadre financier pluriannuel et de la détermination des ressources dédiées à la cohésion des régions européennes et à leur convergence. «*À l'issue des échanges, aucune catégorie de régions n'a été définie. Et aucun critère de d'attribution n'a filtré. Aussi, les régions restent donc très mobilisées sur ce sujet. La Corse, en fait partie, même si on sait qu'elle reste très active dans ce domaine*», a indiqué la conseillère exécutive. ■ **Manon PERELLI**

REPÈRES



Photo Manon Perelli

La présentation du rapport sur l'avenir de la politique de cohésion et de la Pac après 2020 a été l'occasion de dresser un bilan à mi-parcours de la gestion des fonds européens. Et ce d'autant que la programmation des fonds européens pour la période 2014-2020 est marquée par un changement important avec notamment, souligne l'Exécutif «la nécessité de mesurer la performance des progrès accomplis à l'aide de l'intervention des fonds européens». Pour satisfaire à ces exigences, la CTC, en sa qualité d'autorité de gestion des programmes européens, a depuis janvier 2016 renforcé le pilotage et l'animation des programmes européens. Ce qui s'est traduit par diverses mesures. Comme par exemple la mise en œuvre, au sein de la Direction des affaires européennes et internationales, d'une cellule d'aide aux porteurs de projets afin de les assister dans le montage des dossiers de subvention. Ou encore la structuration d'un pôle Europe dans les agences, offices et directions en charge des fonds européens afin d'assurer une meilleure coordination de la gestion des programmes. Et à la fin du mois de décembre 2017 le programme opérationnel Feder FSE 2014-2020 atteignait un niveau de programmation de 40 % (soit 125 dossiers programmés) jugé «très satisfaisant»: au 1^{er} janvier 2016 ce taux n'était que de 3%. Le seuil de dégagement d'office a également été atteint en 2017. S'agissant du Programme de développement rural de la Corse dont la mise en œuvre est principalement assurée par l'Odarc, le taux de programmation à ce jour dépasse les 30 % (soit 44M€) et le taux de paiement s'élève à presque 27 % (soit 39M€) et 27 mois après le début de la programmation Feader (qui a démarré en Europe un an après celle des autres fonds), ce taux est conforme à ce qui est attendu en termes de profil de consommation pour un programme d'une durée globale de 7 ans. Au total 886 dossiers ont été programmés, les fonds permettant de financer des actions en faveur de la structuration du secteur agricole, l'installation des jeunes agriculteurs, le développement de la filière bois, des entreprises en milieu rural et de l'industrie agro-alimentaire.

Le programme de coopération Interreg maritime 2014-2020 a vu 38 projets approuvés dont 33 avec partenariat corse sur le 1^{er} appel à projets pour une enveloppe Feder programmée pour la Corse de 9,9M€. Pour le second appel à projets, 32 projets dont 27 avec partenariat corse ont été approuvés pour une enveloppe Feder programmée pour la Corse à hauteur de 9,3M€. Le troisième appel à projets mobilisant une enveloppe Feder totale de 39M€ devrait être publié en avril 2018. ■ PMP

ISULAPRO

Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement



Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE
À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE
POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ
À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 0612 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales):**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin: _____ Clé: _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033





CREATION DE SOCIETE

N° 01



**Cabinet BABLED
FOATA PAGAND**

Société d'Avocats

Au Barreau de Nice

57, Pde des Anglais - Nice

Aux termes d'un acte SSP, en date du 23/03/2018, à Nice, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile **Dénomination** : ROSALNI, **Siège** : Résidence Parc Impérial, Le Taverny B3, Route des Cèdres, 20000 AJACCIO. **Objet** : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration ou la cession de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux dans toute société civile ou commerciale. **Durée** : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Ajaccio. **Capital** : 500 €, apport en numéraire. **Gérance** : RICHAUD Anne-Marie, demeurant : Résidence Parc Impérial, Le Taverny B3, Route des Cèdres, 20000 AJACCIO. **Cessions de parts** : Les cessions de parts entre associés sont libres. Les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

N° 02

L'HOTELIERE DU SUD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Centre Commercial

Grand Sud, Les Quatre Chemins

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée de PORTO-VECCHIO du 27 mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : L'HOTELIERE DU SUD **Siège** : Centre Commercial Grand Sud, Les Quatre Chemins, 20137 Porto-Vecchio **Durée** : 99 ans **Capital** : 10.000 euros **Objet** : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce d'hôtel. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : M. Dominique ROSSI, demeurant 1 Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio. **Immatriculation** : RCS Ajaccio. Pour avis, le Président.

N° 03

SCI DOLEMA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28-03-2018 fait à BIGUGLIA il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société Civile Immobilière **DENOMINATION** : DOLEMA **SIÈGE SOCIAL** : Résidence Petra Turchina - Lieu-dit Campo Vallone - 20620 Biguglia. **OBJET** : La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés. **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **CAPITAL** : 200 euros entièrement libéré. **GERANCE** : Est nommé gérant pour une durée illimitée : Monsieur VINCENSINI Eric né le 05-09-1971 à PARIS (9ème), demeurant au 13 Avenue Maréchal Sebastiani - 20200 BASTIA, de nationalité Française. **IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia. Pour avis, la gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 19-03-2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : LISENERGIA **Siège** : Résidence Saint Antoine, Rue Saint Antoine, 20000 Ajaccio **Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : La société a pour objet la production et la vente d'énergie ainsi que l'élaboration de prestations ou services destinés aux particuliers et aux entreprises, organismes ou associations opérant notamment dans tous les secteurs économiques, **Et plus particulièrement** :
- La production et la vente d'énergie électrique, notamment d'origine renouvelable.
- Le conseil et les services industriels, l'ingénierie, le développement, la distribution, le financement, la fourniture et l'exploitation dans le domaine des énergies renouvelables (photovoltaïque, en particulier) et plus généralement, les technologies liées à la protection de l'environnement et au développement durable. Ces conseils et services comprendront notamment l'intégration de prestations telles que la conception et le sourcing d'équipements, l'ingénierie d'infrastructures énergétiques et de système intégrés aux bâtiments et l'organisation de financements structurés.
- La formation et le conseil aux méthodes et techniques afférentes à l'objet social. Toute forme de techniques, de machines et d'outils nécessaires à la réussite de son objet, sera utilisée par la société. **Président** : Monsieur Marcel SIMEONI demeurant Les Chênes Verts, RN 200, 20250 Corte **La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Pour avis, Le Président.

N° 05



Maître Marie Louise CIAVALDINI
Notaire associé membre
de la Société Civile Professionnelle
« Etude de Maître
Marie-Louise CIAVALDINI »
titulaire d'un office Notarial
dont le siège est à Calenzana
Lot. L'Oliveraie, Lieu-dit Anunziata

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Maître Marie-Louise CIAVALDINI, le 22 mars 2018, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 27 mars 2018 sous les références 2018N00112. Il a été constitué une Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes : **Dénomination** : SAMM2B **Forme** : La société est de Forme Civile. Elle est régie par les dispositions générales et spéciales des articles 1832 à 1870-1 du Code civil et du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, et par les présents statuts. **OBJET** : L'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quel qu'endroit qu'ils se trouvent situés. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société. **Capital social** : Mille euros (1000.00 euros) divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100 souscrites en totalité et intégralement libérées, **Siège Social** : à CALENZANA 20214, C/Mr Philippe MELIKIAN, 7 Route de Moncale. **Durée** : QUATRE VINGT DIX NEUF ANS **Gérant** : Monsieur Alexandre BAILLOT et Madame Sophie MOSER Les fonctions des gérants sont d'une durée illimitée. **La société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
Le Notaire,
Marie-Louise CIAVALDINI.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 mars 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : SMB. Société de Maçonnerie de Balagne. **FORME** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. **CAPITAL** : 1000 euros **SIÈGE** : 1. Lotissement Linaccia, 20220 Monticello **OBJET** : Entreprise générale du bâtiment, toutes activités relevant du secteur du bâtiment du gros oeuvre, second oeuvre. **DURÉE** : 99 années **PRESIDENT** : Monsieur FERREIRA DE AMORIN Joao Casimiro. **RCS** : Bastia.

N° 07



Maître Marie-Louise CIAVALDINI
Notaire Associé membre
de la Société Civile Professionnelle
"Etude de Maître
Marie-Louise CIAVALDINI",
titulaire d'un Office Notarial
dont le siège est à Calenzana
Lot. L'Oliveraie, Lieu-dit Anunziata

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Louise CIAVALDINI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle "Etude de Maître Marie-Louise CIAVALDINI", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CALENZANA, Lot. L'Oliveraie, lieu-dit Anunziata, le 28 mars 2018, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes : **La société a pour objet** : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **La dénomination sociale est** : EMMANUELLI SCI. **Le siège social est fixé à** : Venzolasca (20215), Cruciata, La société est constituée pour une durée de 99 années **Le capital social est fixé à la somme de** : CENT DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS [102.800,00 EUR] . Il est fait apport par Monsieur Pierre François PETRIGNANI et par Madame Françoise LE MENS de la moitié indivise du bien sis à Venzolasca (Haute-Corse) 20215 section A numéro 1650 lieudit BAGNANINCO, savoir une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une construction de plain-pied à vocation de studio. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Les premiers gérants de la société sont** : Monsieur Pierre François PETRIGNANI et Madame Françoise PETRIGNANI épouse LE MENS. **La société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de BASTIA Pour avis, Maître Marie-Louise CIAVALDINI, Notaire.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de S.S.P. en date à Bastia du 26 Mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : SAS A Matsulettia **Forme** : Société par Actions Simplifiées au Capital Variable **Capital** : 500 euros **Siège social** : Village, 20217 Nonza **Objet** : Boulangerie, Pâtisserie-Viennoiserie, Chocolatier, Glacier, Confiseur ; Sandwicherie, traiteur. **Durée** : La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés **Président de la société** : Monsieur SAINO Gregory, demeurant : Village, 20217 Nonza **Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 09



**S.C.P. André GIRARD,
Richard ETEOCLE,
Nicolas MAILLOCHON,
Caroline ROISSARD**

Notaires associés à MONTMELIAN
(Savoie)

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Me André GIRARD le 22 mars 2018.

FORME : SARL.

DENOMINATION : OCCAM.

SIÈGE SOCIAL : AJACCIO [20000], Lotissement La Colline du Scudo.

OBJET : Acquisition, vente, gestion, location d'un ou plusieurs bateaux de plaisance avec toutes les prestations de services dans le domaine des loisirs et du tourisme maritime.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO.

CAPITAL : 5.000 € par apport en numéraire

GERANCE : M. Jean-Marc DUCHAMP demeurant à BASSENS (73000), 874 Chemin des Monts Dessus, nommé gérant pour une durée indéterminée.

Pour avis,

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGIO en date du 8 février 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CINTU CONSULTING,

SIÈGE SOCIAL : 35 Impasse des Pins, Résidence Mormorana, BORGIO [20290]

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger : Prestations de conseil, formation et création dans les domaines du marketing et de la communication écrite et visuelle [multimédia, édition, rédactionnel], sur tout support, et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement,

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

PRÉSIDENT : CARLA TUMELO, demeurant Route Mezza Costa, Lieu-dit Revincio, BORGIO [Corse],

DIRECTEUR GENERAL : ADELINE KORBA, demeurant Résidence Casabella, Bât A, Bastia [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/03/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : MANA ATELIER

Siège social : LIEU DIT GIETTERE, 20113 OLMETO

Forme : SELARL

Capital : 2000 €

Objet social : ARCHITECTE

Gerance : Madame Nathalie, Viviane, Francine MAES, LIEU DIT GIETTERE, OLMETO, 20113 OLMETO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 12

« le 20118 »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 5000 Euros

Siège social :

Route de la Plage de Sagone

20160 Vico

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. à AJACCIO du 22 mars 2018, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : LE 20118

SIÈGE SOCIAL : Route de la Plage de Sagone - 20160 Vico [Corse-du-Sud]

OBJET : La société a pour objet la restauration, les débits de boisson y compris snack et glacier.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

CAPITAL : 5000 Euros divisé en 500 actions de 10 Euros chacune

APPORTS : Exclusivement numéraire

DIRIGEANTS : Sont nommés Président et directrice générale de la société pour une durée illimitée respectivement Monsieur Hugues et Madame Nadine QUINSIER, demeurant ensemble à CASAGLIONE [20111] 7, Résidence Roi de Rome.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : ELENA

Siège social : 18 rue conventionnel chiappe, 20000 Ajaccio

Forme : SARL

Nom commercial : ELENA

Capital : 20 €

Objet social : restaurant traditionnel

Gerance : Madame sandrine TROINE, av marechal juin, res candia bat A2, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/03/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : ACHAHBAR BTP

Siège social : Erelia n°48, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Forme : SASU

Capital : 200 Euros

Objet social : Maçonnerie générale

Président : Monsieur Mhamed ACHAHBAR demeurant : Erelia n°48, 20243 PRUNELLIDI FIUMORBO élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/01/18, il a été constitué la SCI dénommée CAPIBE.

Siège social : lieu dit volpaja rte de piscia rossa 20167 Appietto.

Capital : 1euros.

Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gerance : M. Christophe Pireddu, lieu dit volpaja rte de piscia rossa 20167 Appietto ; Mme Marie-therese Canonici, les soleils de mezzavia bat a1 20167 Mezzavia.

Cessions soumises à agrément. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 16



SCP LORRAIN CARRILLO

Avocat au Barreau de Grasse

7, Rue Teisseire

06400 Cannes

Téléphone : 04.93.38.99.28

Télécopie : 04.93.39.86.94

e mail : avocats@lorrain-carrillo.me

Suivant acte SSP en date à CANNES du 30.03.2018, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI JKJL

Forme : Société Civile Immobilière régie par les dispositions du titre 9 du livre III du Code Civil

Capital : 500 € divisé en 100 parts de 5 € chacune

Siège social : Quartier Franciscoli, 20135 CONCA

Objet : Acquisition, administration, exploitation, gestion de tous biens immobiliers.

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ajaccio

Gerance : M. Kévin QUATTROCCHI demeurant Quartier Franciscoli, 20135 CONCA

Cession de parts - Agrément : Agrément pour toute cession de parts.

Pour extrait et mention,

N° 17

CASINCA ENVIRONNEMENT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : U Carrughju

20213 Penta di Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA DI CASINCA du 12/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

CASINCA ENVIRONNEMENT

Siège : U Carrughju, 20213 Penta di Casinca

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : La création et l'entretien de jardins, plantations et cultures végétales et tous autres travaux d'entretien et de petit bricolage. La réalisation de petits travaux de construction d'ouvrages paysagers (édification de murets, installations d'arrosage....). La réalisation de travaux de terrassement et de VRD. L'achat et la revente de végétaux, de tous matériaux de constructions et matériels de jardinage. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : LEONETTI Sauveur, demeurant Penta di Casinca Village, 20213 Penta di Casinca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Président.

ICN : Annonce légale

TEL : 04 95 32 04 40

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/04/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : FINEGIS

Siège social : Lieu dit Favagiolo, ZI de Caldaniccia, 20167 SARROLA CARCOPINO

Forme : SASU

Nom commercial : FINEGIS

Capital : 2000 Euros

Objet social : La société a pour objet : - l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables - l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Président : Monsieur David SALLEI demeurant : Hameau ACCELASCA, 20166 PIETROSELLA élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/03/2018, il a été constitué une SARL à Associé Unique dénommée :

SAVEURS CORSES

Siège social : Lieu-dit Fiumicello, 20150 Ota - Capital : 3.000 €

Objet : Boucherie, Charcuterie, Traiteur, Rôtisserie, Epicerie.

Gerant : M. LABBE Dominique Route de Calvi, Chez Mme Fieschi Christine, 20150 Ota

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/03/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : HBTP

Siège social : COL DU LISTINCONE FORCALA, 20167 APPIETTO

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : TRAVAUX DE TERRASSEMENT, DE VOIERIE, PETITES MACONNERIES

Président : Monsieur BARBOSA DA ROCHA DE AMORIM FERNANDES HENRI demeurant : COL DU LISTINCONE FORCALA, 20167 AJACCIO élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/03/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

4S

Siège social : Lieu-dit Chjosura, 20230 Linguizzetta

Capital : 1.000 €

Objet : L'achat, la construction et la vente, la gestion, l'exploitation, de résidences services préférentiellement pour personnes âgées, ou autres résidences spécialisées ou à thème, et d'une manière générale toutes activités d'exploitation de résidences. La réalisation de services para-hôtelières. La réalisation d'activités de services à la personne.

Président : M. VENTURINI Ange, François 3, rue Notre Dame de Lourdes, 20200 Bastia

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 22

S.A.S**D.M.S COMMUNICATION**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 450 €
Chemin du Prunello, Immeuble JND
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Mars 2018, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : D.M.S COMMUNICATION

Capital Social : 450 euros

Siège Social : Chemin du Prunello, immeuble JND - 20137 Porto-Vecchio

Début d'activité : 04 Avril 2018

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce d'agence de communication sur tous supports, activité de conciergerie et d'organisation d'événement.

Président : Monsieur **Dominique BATTINI**. Né le 07 06 1981 à Porto-Vecchio de nationalité française, demeurant : chemin du Prunello, Immeuble JND - 20137 Porto-Vecchio. Célibataire
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 23



**Me Patrick LAPIERRE &
Me Patricia PARIENTE**

Avocats au Barreau de Nice
37, bd Victor Hugo, 06000 Nice

MINON

SCI au capital de 154 €

Siège : Lieu-dit Cuarceda

Chemin Départemental 340
20250 Saint-Pierre-de-Venaco
435319124 RCS Bastia

L'assemblée générale du 15 mars 2018 a pris acte de la démission de Monsieur Olivier LAPIERRE de ses fonctions de gérant à compter du même jour et a décidé de nommer en qualité de nouvelle gérante : Madame Michèle LAPIERRE demeurant 39, Boulevard Victor Hugo - 06000 NICE.

La gérance.

N° 24

SARL LE BELVEDERE

SARL au capital de 9146,94 Euros
Lieu-dit Imbracatoggio
20138 Coti-Chiavari
434125019 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/03/2018, il a été pris acte de la nomination de Madame ANGELIQUE MURATORE EPOUSE FENOT, demeurant IMBRACATOGGIO, 20138 COTI-CHIAVARI en qualité de nouveau Gérant, et Madame LAETITIA MURATORE, demeurant IMBRACATOGGIO, 20138 COTI-CHIAVARI en qualité de nouveau Gérant, à compter du 06/03/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur GEORGES MURATORE. Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 25



**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGO du 27 février 2018, les associés de la société "SOCIETE NOUVELLE ROI THEODORE"; SARL au capital de 5000 € dont le siège est situé Avenue du Général de Boissoudy - BP 53 - 20537 PORTO-VECCHIO Cedex [RCS Ajaccio 753 361 104] ont pris acte de la démission de Monsieur Jean Marc Martin Joseph ETTORI de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et ont décidé de nommer, en qualité de nouvelle gérante, Madame Kelly, Marie-Antoinette ETTORI, laquelle exercera ses fonctions de gérante dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Cette démission n'entraîne pas de modification statutaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 26

MAJACAN

Société Civile

Au capital de 1000 euros

33, Rue de La Touche Ablin

35510 Cesson Sevigne

RCS Rennes 481 132 769

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 01/03/2018, les associés ont décidé de transférer à compter de ce même jour, le siège social de la société de CESSON SEVIGNE [35510] - 33 RUE DE LA TOUCHE ABLIN à **SAGONE [20118] - CAMINU SANT'APPIANU - LA TORRA**. L'article 4 des statuts a été modifié. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de RENNES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AJACCIO. **Gérance :** Monsieur Jacky RODRIGUEZ et Madame Martine RODRIGUEZ demeurant ensemble SAGONE [20118] - CAMINU SANT'APPIANU - LA TORRA.

Pour avis, La gérance.

N° 27

KALLISTE SANTE

S.C. au capital de 442.012 euros

Siège social : Domaine Pascialello

Route du Ziglione

20137 Porto-Vecchio

790 114 169 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 29/11/2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principale de Domaine Pascialello, Route du Ziglione, 20137 PORTO-VECCHIO au **Chapelle des Poires, VECCHIIO de Quenza, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

3J INDUSTRIE

SARL au capital de 57609,65 Euros

RN 193, 20600 Furiani

394736029 R.C.S. Bastia

Signe : 3J

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/07/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **LIEU DIT ARBUCETTA, 20620 BIGUGLIA** à compter du 31/08/2015. **Gérance :** Monsieur ALAIN RIVOIRA, demeurant LIEU DIT ARBUCETTA, 20620 BIGUGLIA. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 29

SCI BODICCIONE

S.C.I. au capital de 100 euros

Siège social : 15, B Rue Campinchi

20200 Bastia

753 486 893 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de 15, B Rue Campinchi, 20200 BASTIA au **9, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 30

SARL STELVAL

SARL Unipersonnelle

Au capital de 1500,00 Euros

Espace du Parc Rue Mozart

26000 Valence

479363749 R.C.S. Romans-sur-Isère

Par décision du Gérant en date du 30/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **102 ROUTE DES SANGUINAIRES, 20000 AJACCIO** à compter du 30/03/2018. **Gérance :** Monsieur STEPHANE BOUVET, demeurant 102 ROUTE DES SANGUINAIRES, 20000 AJACCIO. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Romans-sur-Isère.

N° 31

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 janvier 2018, il résulte que le siège social de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DE GESTION "U PAESE" société civile immobilière au capital de 15.244,90€ immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 441 601 508, situé à Porticcio Grosseto-Prugna, 20128 Porticcio a été transféré à **6 Rue Général FIORELLA, 20000 AJACCIO** à compter du 16 JANVIER 2018. L'article 4 Siège social des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : Porticcio, GROSSETO-PRUGNA, 20128 Porticcio
Nouvelle mention : 06 Rue Général FIORELLA, 20000 AJACCIO
Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 32

SCI BRIGNOLE

Société Civile Immobilière

Au capital de 11400318,65 €

Siège social : 20217 Saint-Florent

RCS Bastia 321.968.927

Suivant délibération de l'assemblée générale réunie le 27 mars 2018, il a été décidé de transférer le siège social à **BASTIA [20200], 646 route Supérieure de Cardo**. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 33

Club Alpin Autrichien

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 76.224,50 euros

Siège social : Route Nationale 197

20260 Calvi

783009186 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2017, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Michael OFENHITZER de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, Le Président

N° 34

Club Alpin Autrichien

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 76.224,50 euros

Siège social : Route Nationale 197

20260 Calvi

783009186 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 8 janvier 2018, Monsieur Iwan SCHNEIDER demeurant Flurhofsstrasse 7 - 9000 St. Gallen [Suisse], a été nommé en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée.

Pour avis, Le Président.

N° 35

Club Alpin Autrichien

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 76.224,50 euros

Siège social : Route Nationale 197

20260 Calvi

783009186 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 3 janvier 2018, il a été décidé de mettre fin aux fonctions de Monsieur Oliver KIRNER, Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 36

CORSICA REPRESENTATION

SARL au capital de 7622,45 €

Siège social : Lieu-dit Capiccio

20226 Occhiatana

528 630 064 RCS de Bastia

L'AGE du 21/02/2018 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : Confection, création et production en vue de vente d'objets publicitaires et de souvenirs. Modification au RCS de Bastia.

N° 37

CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUES

S.A au capital de 1.706.922 Euros
Siège social : Parc de l'Industrie
Route du Vazzio, BP 902
20700 Ajaccio Cedex 9
RCS Ajaccio B 325 396 471
Code APE : 3030 Z

AVIS DE REMPLACEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT

Suivant courrier du 26 janvier 2018, la société DASSAULT AVIATION, administrateur de Corse Composites Aéronautiques, désigne Monsieur Stéphane BOMEL en qualité de représentant permanent de DASSAULT AVIATION, au Conseil d'Administration de CCA, en remplacement de Monsieur Denis DASSE.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 38

CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUES

S.A au capital de 1.706.922 Euros
Siège social : Parc de l'Industrie
Route du Vazzio, BP 902
20700 Ajaccio Cedex 9
RCS Ajaccio B 325 396 471
Code APE : 3030 Z

AVIS DE REMPLACEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT

Suivant courrier du 4 novembre 2017, la société AIRBUS Opérations SAS, administrateur de Corse Composites Aéronautiques, désigne Monsieur Benoit LAGARDE en qualité de représentant permanent de AIRBUS Opérations SAS, au Conseil d'Administration de CCA, en remplacement de Monsieur Gérard ZUBER.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 39

AKUO CORSE MAINTENANCE

S.A.S. au capital de 1.000 €
1, rue du Docteur Morucci
20200 Bastia-810099184 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant AGO en date du 19/2/2018, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire APLITEC SAS, 4/14, rue Ferrus, 75014 PARIS 702 034 802 RCS PARIS à compter du 1/1/2017.

N° 40

MODIFICATIONS

Selon AGO du 23/03/2018 de "LA DISTILLERIE", Société anonyme au capital de 2.639.100 €, Siège social : BASTIA [20200] - 15, boulevard de Gaulle, 321 640 625 RCS BASTIA, il a été décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur, à compter du 1er janvier 2018, M. Paul GIACOBBI, demeurant à POGGIO D'OLETTA [20232] - Hameau d'Olivacce.

Pour avis,

N° 41

L'OLIVIER BLEU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1540 euros
Siège social :
9, Avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
RCS Bastia 492 924 899

Aux termes d'une décision du Président en date du 01/01/2018, il résulte que : M. Jean-Louis ALBERTINI né le 07 avril 1952 à SAN MARTINO DI LOTA [2B] demeurant 9 Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA, a été nommé en qualité de Directeur Général et M. Jean-Louis ALBERTINI né le 21 mars 1979 à BASTIA [2B] demeurant Domaine de Lorello, Route Moyenne de Corniche, 20166 GROSSETO-PRUGNA a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué.

Pour avis,
Le Président.

N° 42

A MERENDA

SARL au capital de 7622,45 Euros
3, cours Paoli, 20250 Corte
403555782 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Place de l'Eglise, 20250 RIVENTOSA** à compter du 01/04/2018.

Autres modifications : - il a été pris acte de modifier l'objet social

Nouvelle mention : Vente et dégustation de produits de fabrication artisanale, vins et spiritueux **Gérance :** Madame Françoise SILVANI épouse FABIANI, demeurant Place de l'Eglise, 20250 RIVENTOSA. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 43

JEAN JACQUES CANARELLI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : Route d'Anghione
Gfa du Castellare
20213 Castellare di Casinca
825106578 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Mars 2018 :

La dénomination sociale a été modifiée et devient **J.J.C.**, à compter du 1 Avril 2018. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :**
JEAN JACQUES CANARELLI
* **Nouvelle mention :**
J.J.C.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 44

SCTP

SARL au capital de 15.000 €
Siège : Route Nationale 196
20131 Pianottoli-Caldarello
345313605 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 23/03/2018, il a été décidé de proroger la durée de la société de 99 ans. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 45

L'OLIVIER BLEU PROMOTION

SAS au capital de 307.100 euros
Siège social :
9, Rue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
499 624 120 RCS Bastia

L'AGE réunie le 19/03/2018 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de l'acquisition de biens à l'étranger à destination patrimoniale ou locative soit directement soit par l'acquisition de participations ainsi que l'acquisition dans toutes participations de sociétés d'exploitation à l'étranger, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 46

Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 26/03/2018, Mr Etienne SERRA, né le 21/10/1951 à Bonifacio, demeurant ldt Longone, 20169 BONIFACIO, a donné en location gérance à la société "LE ROYAL", SARL au capital de 1200 €, dont le siège est 8 rue Fred Scaramoni, 20169 BONIFACIO, [RCS Ajaccio 838 136 406], son fonds de commerce de "DEBIT DE BOISSONS, RESTAURANT, HOTEL" sis et exploité sous l'enseigne "CAFE ROYAL" au 8 rue Fred Scaramoni, 20169 BONIFACIO [RCS Ajaccio 327 515 110], pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2018, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 47

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/03/2018 à BASTIA, L'indivision VIGNOLI, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 324 702 620.

A confié à : La Société MAEVAN, SAS au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est Villa Les Albizzias, Résidence Les Terrasses de CARDO, route de San Gaetan - 20200 - BASTIA, immatriculée sous le numéro 837 990 241 RCS de BASTIA. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant situé à Rue du FORNELLU - 20217 - SAINT-FLORENT, connu sous le nom de "L'Altezza" ; Pour une durée de 3 ans à compter du 1er Avril 2018 renouvelable ensuite par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
la SAS MAEVAN,
Le locataire-gérant.

N° 48

LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 23/03/2018 La société LE TOMINO, EURL au capital de 750.000 €, RCS BASTIA sous le numéro 799 425 251 demeurant Lieu-dit A Girasca, 20248 TOMINO, représentée par Monsieur Michel YVARS a donné en location gérance à la société RESTAURANT LE TOMINO, SAS unipersonnelle au capital de 1000 €, RCS de BASTIA et en cours d'immatriculation ayant son siège social Chemin communal, Lieu-dit Stecaja, 20248 MACINAGGIO, représentée par Monsieur Nicolas ORLANDI, un fonds de commerce de LOCATION GERANCE RESTAURANT sis et exploité à TOMINO au Lieu-dit A Girasca, 20248 TOMINO pour une durée allant du 14/04/2018 au 31/12/2018.

Pour avis,

N° 49

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de restauration connu sous le nom « L'ALTEZZA » situé et exploité Rue Fornellu - 20217 - BASTIA par la Société L'ALTEZZA [828 817 726 RCS BASTIA] suivant acte sous seing privé en date du 29/03/2017 a été résiliée entre les parties en date du 29/03/2018.

Pour avis,
Le Président.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 50

B. LEONELLI

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

LOU.LO.MA.

SARL au capital de 1.405.000 €
Ramené à 905.000 €

Siège social :
12 Boulevard Hyacinthe de Montera
20200 Bastia
R.C.S. : Bastia N° 501 960 868

Par délibération en date du 21 Février 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 50.000 parts.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 29 Mars 2018, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 21 Février 2018.

Elle a constaté, en conséquence que le capital se trouvait ramené à la somme de 905.000 € à la date du 21 Février 2018.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne Mention :

Le capital de 1.405.000 € est divisé en 140.500 parts de 10 € nominale chacune

* Nouvelle mention :

Le capital de 905.000 € est divisé en 90.500 parts de 10 € nominale chacune

Le gérant,

N° 51

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat - Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
Tel : 04 95 32 05 85

SALAISONS REUNIES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 53.357,50 euros
Siège social : Zac de Folelli
20213 Folelli - Penta di Casinca
RCS Bastia : B 408 742 674

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 26 mars 2018 a décidé de réduire le capital de 26.678,75 euros pour le ramener de 53.357,50 euros à 26.678,75 euros par rachat et annulation par la société de 175 actions, sous condition suspensive de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia à l'issue de la présente publication.

Pour avis, Le président.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 52

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 mars 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Association de Sauvegarde
du Patrimoine de l'Aéronautique
Corse, ayant son siège social
L.D U Lagu, Elisa Villa 15
20290 Lucciana

Forme : Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Aéronautique Corse
Inscrite au RCS : 809358997

Date de cessation des paiements :
12 mars 2018

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - 850, rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 53

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 mars 2018, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Millerand Poli ayant son siège social
Route de Murato, 20230 San Giuliano

Pour extrait : Le Greffier.

N° 54

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 mars 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Félix Galeyrand, Médecin,
ayant son siège social
6, Avenue Piccioni, 20220 l'Île-Rousse
Inscrit au RCS : N° Siren 443 022 181

Activité : Médecin généraliste

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 BASTIA

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 55

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 mars 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Association Sportive Costa Verde
ayant son siège social
L.D Moriani-Plage, 20230 San Nicolao

Forme : Association

Date de cessation des paiements :
12 mars 2018

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 BASTIA

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 56

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 mars 2018, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif et constate l'impécuniosité de dossier à l'égard de :

Anne Christel Chetrit,
ayant son siège social
5, rue Bayetta, 20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

PROCHAINE PARUTION**ICN - 13/04/2018 - N°6713**

N° 57

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 mars 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Sylvie Campretti, ayant son siège
social Sottano, 20239 Murato

Date de cessation des paiements :
12 mars 2018

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 58

PASTEL

SARL en liquidation

Au capital de 52.720 EUR

Siège social :

C/ M. ORAZZI Jean Louis

Rés Pasci Pécora

Les Gentianes, Bd Tino Rossi

20000 Ajaccio (Corse)

449 144 385 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 28/02/2018, la dissolution anticipée de la société à compter de cette date suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur Jean Louis ORAZZI, demeurant Rés Pasci Pécora, les Gentianes, Bd Tino Rossi, 20000 AJACCIO à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social C/ M. ORAZZI Jean Louis - Rés Pasci Pécora, les Gentianes, Bd Tino Rossi, 20000 AJACCIO (Corse) C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 59

AVIS

Suite à l'AGE du 28/02/2018 de la société SAS A.A.B, Sas en liquidation au capital de 3.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 808.561.112 dont le siège social est sis Avenue de la République - CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Alizée BOUSSARD, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de BASTIA.

N° 60

GENESE - STRATEGIE & COMMUNICATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 €
Siège : 3 rue du Général Fiorella
20000 Ajaccio
795105238 RCS de Ajaccio

GENESE - STRATEGIE & COMMUNICATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 €
sise 3 rue du Général Fiorella
20000 Ajaccio
795105238 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 31/12/2017, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. TIRET Théo 1 boulevard Roi Jérôme, 20000 AJACCIO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2017. Radiation au RCS de AJACCIO.

N° 61

SPCO

SARL au capital de 100,00 Euros
Maison Spinosi Guaida Porto, 20150 Ota
795299080 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'AGE en date du 17/03/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/03/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean SPINOSI, 3 Rue Cynos, 20000 AJACCIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 62

L'ALIVI DI L'OSARI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000.00 €
Siège social : L'Alivi Di L'Osari
20226 Belgodère
520 641 754 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017 :
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

RECTIFICATIF

N° 63

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 88 ICN N°6710, en date du 23 mars 2018 concernant la cession du fonds de commerce de la SARL SAN FRANCESCO à la SARL DON CESAR, **il convenait de préciser** que les oppositions seront reçues chez Maître Bernard ROUSSEL, mandataire judiciaire, demeurant Imm U BOSCU D'ORU bât B4, PIETRANERA, BP 75, 20289 BASTIA, en charge de la liquidation.

Pour avis.

**PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE
(MONTANT INFÉRIEUR À 448.000 € HT)
CCI2B/DC/2018.040**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Le remplacement de la signalétique de l'aérogare de Bastia-Poretta
Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Fourniture et Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 44423400-5/Panneaux de signalisation et articles connexes

Caractéristiques principales : Il s'agit de la dépose de panneaux existants, de la fourniture et pose de nouveaux panneaux.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.II, 27, 34.I.a du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne 1 marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat ; au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 20 Avril 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- Garanties et capacité économique et financières,

- Capacités techniques et professionnelles,

- Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix [60%]

* Valeur technique [40%]

.../...

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* La méthodologie adoptée pour chacune des phases des travaux pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation de la plate-forme ;

* Moyens humains et matériels dédiés au chantier ;

* Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation ;

* Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation)

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.040

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou
téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 Mars 2018

N° 65

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 18/TX/007/MA

L'avis implique un marché public

Objet : 18/TX/007 Assainissement de zones boueuses

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60% Prix des prestations

20% Valeur technique : Méthodologie de conduite du chantier et de réalisation des travaux

20% Valeur technique : Moyens humains et techniques mis en oeuvre

Remise des offres : 19/04/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 29/03/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 67

AMBULANCES POMI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100.000 euros

Siège Social : Avenue Noël Franchini

Immeuble Le Flamant, 20090 Ajaccio

Inscrite au R.C.S. d'Ajaccio

sous le numéro 393280813

Par décision prise à l'unanimité le 15 mars 2018, la collectivité des associés a nommé Monsieur Gabriel Jean-Jacques POMI, né le 1er mai 1974 à Marseille (Bouches-du-Rhône) demeurant 10 cours Grandval 20000 Ajaccio, Président de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jérémie POMI démissionnaire.

DERNIERES MINUTES

N° 66

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale rectificative parue dans l'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Numéro 6674, semaine du 14 au 17/07/2017 concernant la dissolution de la société **MAR-CO GESTION**.

Il Fallait lire :

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Au lieu de :

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de d'Ajaccio.

Pour Avis,

N° 68



Maître Evelyne GUILLOT

Avocat

131, avenue Maréchal Foch
83000 Toulon

Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 janvier 2018, enregistré le 29 Mars 2018 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO sous le n° 201800263, référence 2018 A DD 473, Madame Valérie VIGLINO née le 08 avril 1963 à TOULON (Var), domiciliée pour les circonstances chez Maître Angelise MAÏNETTI à AJACCIO (20000), 54 Cours Napoléon, a cédé la totalité des 30 parts sociales qu'elle détenait dans la SARL ROSE CAMPO au capital de 5000 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 503 111 965, dont le siège social se situe « U Fracintu », lieudit Burgo, 20143 FOZZANO, à Monsieur Patrick GALLICCHIO, né le 24 octobre 1964 à TOULON (Var), gérant de la SARL ROSE CAMPO et domicilié audit siège de droit. Suite à la cession, Monsieur Patrick GALLICCHIO devient porteur de 100% des parts sociales. L'article 7 des statuts est modifié en conséquence. Le prix de cession est de 16.980 €. Le transfert de propriété et de jouissance est fixé au 21 mars 2018.

Pour avis.

N° 69

HOLDING POMI FRERES

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège Social : Avenue Noël Franchini
Immeuble Le Flamant, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 529 593 931

AVIS DE MODIFICATION

Il est rappelé que M. Michael POMI a démissionné de ses fonctions de gérant à effet au 20 septembre 2017. A compter de cette date, Monsieur Jérémie POMI a été désigné en remplacement de ce dernier comme co-gérant pour une durée illimitée.

Par décision prise à l'unanimité le 15 mars 2018, la collectivité des associés a nommé Monsieur Jean-Baptiste René POMI, né le 12 septembre 1983 à Ajaccio [Corse-du-Sud] demeurant Résidence les Terrasses des Milelli, 20000 Ajaccio, Gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jérémie POMI démissionnaire.

Pour avis,

N° 70

SOCIETE NOUVELLE AJACCIO AMBULANCES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros

Siège Social : Avenue Noël Franchini
Immeuble Le Flamant, 20090 Ajaccio
N° RCS : 430 014 860

AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 15 mars 2018, l'associé unique a nommé Monsieur Jean-Baptiste René POMI, né le 12 septembre 1983 à Ajaccio [Corse-du-Sud] demeurant Résidence les Terrasses des Milelli, 20000 Ajaccio, Gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jérémie POMI démissionnaire.

Pour avis,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 71

Par jugement en date du 27/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Castellani Diffusion [SAS]

Résidence Santa Régina 2

Avenue Santa Maria, 20260 Calvi

Activité : Vêtements en gros et détail, accessoires de mode

RCS Bastia : B 810 531 228, 2015 B 166

Date de cessation des paiements : 06/03/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 72

Par jugement en date du 27/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Pro Auto Diffusion [SARL]

13, Lotissement Arbucetta

Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia

Activité : Commerce de voitures

RCS Bastia : B 804 945 848, 2014 B 527

Date de cessation des paiements : 27/03/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 73

AMBULANCES RIVE SUD

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7600 euros

Siège Social : Avenue Noël Franchini
Immeuble Le Flamant, 20090 Ajaccio
RCS d'AJACCIO 448 366 351

AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 15 mars 2018, l'associé unique a nommé Monsieur Jean-Baptiste René POMI, né le 12 septembre 1983 à Ajaccio [Corse-du-Sud] demeurant Résidence les Terrasses des Milelli, 20000 Ajaccio, Gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jérémie POMI démissionnaire.

Pour avis,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

RESOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE

N° 74

Par jugement en date du 27/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Sauvegarde et l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Borgo Nettoyage Industriel

et Commercial [SARL]

Immeuble Les Mimosas

Follelli - 20213 Penta di Casinca

Activité : Nettoyage industriel et commercial

RCS Bastia : B 390 103 760, 93 B 39

Immatriculation secondaire : "Sud Nett"

- Ld Meleto Maxi, Déco, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio : 2016 B 487

Date de cessation des paiements : 01/03/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ,

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Administrateur Judiciaire : SELARL de Saint Rapt et Bertholet, 75, rue Paul Sabatier, 13090 Aix en Provence

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 75

SCP D'INFIRMIERS DE LUPINO

Au capital de 609.80 €

Siège social :

Résidence le Clos Ste Victoire

Rue Santa Madalena, 20600 Bastia

RCS 349 128 338

CESSION PARTS SOCIALES

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/05/2017, Mme Benedicte DEVOUGE a cédé 10 parts numérotées de 1 à 8 et de 13 à 14 inclus, à M. Martin MARCUCCILLI. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 76

3POMI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1200 euros

Siège Social : Avenue Noël Franchini
Immeuble Le Flamant, 20090 Ajaccio
N° RCS : 812 809 341

AVIS DE MODIFICATION

Par décision prise à l'unanimité le 15 mars 2018, la collectivité des associés a nommé Monsieur Jean-Baptiste René POMI, né le 12 septembre 1983 à Ajaccio [Corse-du-Sud] demeurant Résidence les Terrasses des Milelli, 20000 Ajaccio, Gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jérémie POMI démissionnaire.

Pour avis,

N° 77

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 16 Février 2018 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FT PLACO

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Lotissement de Fossi, N°36, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Tous travaux de plâtrerie et de peinture, cloisons sèches, plafonds suspendus, doublage, isolation, joints, toutes prestations de services et le négoce de tous produits susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet ci-dessus spécifié.

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, participation, association et location-gérance, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 99 ans

Capital social : 2.000 euros

Président : Par décision des associés en date du 16/02/2018, il a été pris acte de la nomination de Président de M. **MIGONE François**, demeurant Lotissement de Fossi, N°36, 20137 Porto-Vecchio.

Directeur Général : Par décision du Président en date du 16/02/2018, il a été pris acte de la nomination de Directeur Général de M. **GIMENES Thomas**, demeurant Quartier Pifano, Résidence U Stagno, N°34, 20137 Porto-Vecchio.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires.

IMMATRICULATION : RCS de AJACCIO

Pour avis et mention,

M. MIGONE François, président.



N° 78

SABLIERE CALENZANA BALAGNE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 572.000.00 €

Siège social : Lieu-dit Carchello

20214 Calenzana

606 750 016 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01 avril 2018 :

Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/04/2018, celle suivante : **SABLIERE DE BALAGNE**.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :**

La dénomination de la société est : SABLIERE CALENZANA BALAGNE.

* **Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est : SABLIERE DE BALAGNE.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

La gérance.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



510

Les chiffres de la semaine

personnes, âgées de 6 semaines à 84 ans, sont mortes dans la rue en 2017. Le collectif Les Morts de la rue leur a rendu notamment hommage le 4 avril à Paris. Si l'espérance de vie nationale est de 80 ans, l'âge moyen des morts de la rue est de 49 ans.

2500

Les chiffres de la semaine

entreprises susceptibles d'être à transmettre d'ici dix ans en Corse, selon l'Insee. Or 35% de ces entreprises étaient employeuses au 31 décembre 2014 et faute d'une reprise, leur disparition induirait celle d'au moins 3600 emplois salariés.

4,5

Les chiffres de la semaine

M€ pour le projet européen Soclimpact qui vise à atténuer les effets du changement climatique et leur impact socio-économique dans 12 îles et archipels dont les Baléares, Chypre, la Corse, la Crète, Malte, la Sardaigne et la Sicile.

ISULA SURELLA Redynamiser la filière liège

Sortir le secteur du liège du tunnel de la crise? C'est tout à fait possible selon les organisations professionnelles Confindustria Nord Sardegna et Federlegno Arredo, fédération du commerce du bois en Italie. À condition, ajoutent-elles, que la Région mette en œuvre des politiques économiques de soutien à même de valoriser la production et de garantir sa croissance en favorisant les créations d'emplois. Or, estiment-elles sans mettre de gants, de ce point de vue, la Région accuse un fort retard à l'allumage. C'est en tout cas ce qui est ressorti à l'occasion de l'étape sarde du président de Federlegno, Emanuele Orsini, qui effectuait une tournée des entreprises italiennes du bois, afin de mieux prendre la mesure des réalités et attentes du secteur selon les territoires. Actuellement, bien que confronté à une crise, le secteur du liège représente toujours une ressource stratégique pour la Sardaigne. La province de Sassari concentre 60% de la production de la filière bois mais aussi la quasi totalité des entreprises sardes du liège. Soit près de la moitié des entreprises italiennes du liège. Pour Emanuele Orsini, en Sardaigne, première région d'Italie pour la production de liège, il est nécessaire d'entreprendre des actions afin de préserver 150 000 ha plantés de chênes-liège, auxquels s'ajouteraient plus 80 000 ha à forte vocation pour ce type d'exploitation. ■

Source : La Nuova Sardegna

HAUT

Avec 92 équipages engagés, représentant 25 nationalités différentes, la LXI^e édition du Tour de Corse, du 5 au 8 avril, a enregistré selon ses organisateurs le plus grand nombre d'engagés de la saison et même depuis trois ans en Championnat du monde des rallyes.

BAS

Selon les services de l'État, depuis que sa présence a été attestée en Corse, en juillet 2015, la bactérie *Xylella fastidiosa* aurait surtout touché des plantes ornementales, épargnant des essences sur lesquelles reposent des filières d'activité locales, comme par exemple les oliviers. De fait, les résultats produits par l'Anses, seul laboratoire national habilité à analyser les échantillons prélevés en Corse, allaient dans ce sens, bien que sur le terrain les oléiculteurs aient constaté des symptômes d'une possible contamination. Mais les conclusions récentes d'autres analyses, pratiquées par l'Inra d'Angers à la demande du Syndicat interprofessionnel des oléiculteurs de Corse (Sidoc) indiquent que des oliviers, chênes verts, oléastres et myrtes de Corse ont été contaminés. Une nouvelle fois, la filière oléicole corse demande à l'Etat de réguler davantage les entrées de végétaux dans l'île pour limiter les risques liés aux infections, tandis que le syndicat agricole Via Campagnola dénonce «une politique de déni, d'irresponsabilité» qui s'est traduite par de trop nombreuses dérogations «au nom de la libre circulation des biens et du droit à l'activité économique d'un petit nombre»

FRAGILE

Dans son récent rapport, *La nature face au choc climatique*, le WWF passe en revue 35 «écorégions prioritaires» dont la biodiversité est menacée, et tente d'évaluer l'impact du changement d'ici à 2080 selon trois scénarii climatiques : un monde à + 2°C, ce que visent en théorie les accords de Paris à l'horizon 2100 ; un monde à + 3,2°C, conformément aux prévisions au cas où les engagements de la COP21 seraient tenus et enfin un monde à + 4,5°C, en l'absence totale d'action visant à ralentir le rythme actuel des émissions. Dans cette dernière hypothèse, 48% des animaux et 69% des plantes des 35 écorégions listées par l'ONG seraient menacées d'extinction au niveau local. Le scénario des + 2°C réduirait le risque de moitié. S'agissant de la Méditerranée, le rapport indique que celle-ci reste «vulnérable même à un changement climatique de faible niveau : si l'augmentation reste dans la limite des 2°C, près de 30% de la plupart des groupes d'espèces sont en danger, tout comme plus d'un tiers de l'ensemble des espèces de plantes». Dans l'hypothèse d'une élévation à +3,2°C, 55% des plantes, 35% des oiseaux, 45% des mammifères, 43% des amphibiens et 30% des reptiles présentent un risque d'extinction au niveau local. Le scénario à + 4,5°C dessine quant à lui des risques d'extinction de 69% pour les plantes, 49% pour les oiseaux, 60% pour les mammifères, 57% pour les amphibiens et 43% pour les reptiles.

Savoir + : rapport complet à télécharger sur www.wwf.fr/nature-climat



LE DROIT-FIL DE MONIQUE GOUIRAN

Installée depuis quelques mois à Cervioni en qualité de couturière, Monique Gouiran y a débuté une deuxième vie. Histoire d'une reconversion sur-mesure.

À Cervioni, le square Saint Alexandre bien qu'actuellement encombré par les importants travaux de rénovation de la cathédrale, laisse apparaître un espace de délicatesse... il suffit pour cela de pousser la porte d'un local à l'enseigne colorée, A casa di Mammù, dont l'installation récente a fait l'événement au sein du village. C'est là que Monique Gouiran a son atelier, consacré à une activité plutôt délaissée depuis de nombreuses années, et qui pourtant n'a rien perdu de son utilité voire de sa nécessité: la couture. La mairie de Cervioni ne s'y est d'ailleurs pas trompée en mettant un local à sa disposition et l'accueil de la population a été enthousiaste. Monique Gouiran est apparue comme la femme providentielle. Même si c'est d'ailleurs qu'elle est venue! Elle est provençale, comme le révèle son accent dont la tonalité attachante a contribué à son intégration dans le village.

Le temps d'adaptation a été rapide pour cette amoureuse de la Corse, qui avait déjà posé ses valises dans le Fium'Orbu. «Je suis une fidèle de la Corse que j'ai découverte parce que mon grand-oncle était marié à une Bastiaise. Au début des années 2000, j'avais élu domicile dans le Fium'Orbu, par choix familial. Mais mes occupations professionnelles étaient ailleurs.» Ailleurs et dans un tout autre registre! Monique Gouiran a en effet travaillé durant 25 ans dans le consulting auprès d'entreprises et a été chargée de cours à l'université de Lyon. Un quart de siècle d'ingénierie de sciences et gestion, de ressources humaines, de responsabilité sociétale des entreprises, de développement durable et éthique. Nous voilà bien loin du métier au caractère artisanal qu'elle a choisi à l'aube de son soixantième anniversaire. «J'ai claqué la porte à la naissance de ma petite fille, Chjara Lucia, en 2014. J'ai ressenti le fort désir de la voir grandir, d'être au plus près d'elle et de ne pas être une grand-mère occasionnelle. Il me fallait un travail plus sédentaire, moins stressant. Cervioni, où ma fille Emilie et Franck, le papa de Chjara Lucia, sont installés, m'est apparu comme la terre d'accueil idéale.» Le choix de la suite professionnelle - car il en fallait une - s'est imposé comme une évidence.

Monique Gouiran a toujours eu dans ses valises, lors de ses nom-

breux déplacements, des accessoires de couture. Elle a par ailleurs été élevée par une grand-mère couturière. Entre curiosité, expérience minimale, et volonté exacerbée de se prouver autre chose, Monique Gouiran a tranché: «Mon choix de changement s'est trouvé en accord avec mes besoins professionnels, dans un village connu pour son dynamisme et son militantisme culturel. J'ai passé une première partie de ma vie à élaborer des constructions identitaires et leurs impacts sur le développement des territoires. Mon changement de vie m'a permis de mettre en pratique moi-même ces enseignements. J'ai la conviction de participer à la dynamique économique de ce territoire qui m'a offert cette belle deuxième chance, en accord avec moi-même.» A casa di Mammù (c'est ainsi que Chjara Lucia nomme sa grand-mère) propose donc travaux de couture, petite confection, décoration d'intérieur pour enfants et adultes, et couture créative et Monique Gouiran intervient aussi à domicile. De plus, son atelier se veut aussi lieu de rencontres, de conseils, et d'échanges de savoir-faire. Il est aussi la démonstration concrète qu'il est possible d'opérer une reconversion, quel que soit l'âge. «J'ai obéi de manière radicale et définitive à un déclic. À ce jour, tout me donne raison. Parce que me voilà acteur du territoire... grand-mère comblée et convaincue que la vie commence à 60 ans». ■ Jacques PAOLI





LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Sorte ingrata

Marie-Madeleine POLI-BONIFACI

C'est d'un premier ouvrage que nous vous parlerons cette fois : il nous est proposé par une jeune professeure de lettres exerçant en Corse, Marie-Madeleine Poli-Bonifaci, et il est édité par l'active maison d'édition A Fior di Carta, de Barrettali. Le titre en langue corse rappellera à certains le célèbre lamentu traditionnel *Barbara fortuna*, complainte d'exilés ou chant d'amour déçu, ou peut-être même transposition d'un hymne garibaldien... mais peu importe car ce qui demeure c'est bien l'idée d'une douleur profonde que le corse rend ici par un verbe évoquant ce terrible affaiblissement de l'énergie vitale que provoque chez chacun d'entre nous une immense peine : « *à tutti ci ammolisce il cor nel pettu* » dit en effet la chanson.

Abordant notre livre, de 88 pages à peine, le lecteur est immédiatement confronté à la Mort, en incipit et comme en réponse aux « absents » de la dédicace, mais aussi à toutes les victimes de la Grande Guerre qui a tant marqué les esprits. Avant d'y découvrir celui qui sera le personnage principal, « il », le jeune soldat, étrange survivant, ou encore Annonciade, sa fidèle et pourtant bien ignorée compagne, puis sont donnés quelques détails, parfois très inattendus et troublants, liés à sa proche famille. Des éléments sont brièvement évoqués lorsque le récit se concentre d'abord sur la vie au front ou sur les choix particuliers du héros, mais sans doute pas assez pour le rendre d'emblée familier et sympathique. D'autant qu'une misanthropie persistante pourrait rester mal comprise, quelles qu'en fussent les raisons supérieures. Il faut attendre d'autres confidences, données par bribes et comme incidemment, quelques scènes émouvantes de souvenirs anciens, pour mieux comprendre peu à peu son caractère, son état d'esprit, et un fort renfermement sur soi, qui ne retrouveront jamais une possible ou espérée sérénité.

Eclairant progressivement un contexte composite, la narration s'émaille d'éléments de réflexion philosophique, parfois désabusés, quelques indications de lieux, trop vagues pour s'y fixer de manière utile mais assez précises pour laisser libre cours à l'imagination lectrice. Car le découvreur d'un texte, à tort ou à raison, tente toujours d'échafauder pour lui-même un semblant de sens général à partir de ce qu'il pense reconnaître, aidé de sa propre expérience. On ne pénètre jamais aisément dans l'histoire secrète d'un projet, des idées foisonnantes qui l'ont nourri, tirées sans doute elles-mêmes de récits rapportés, de lectures diverses, d'études littéraires, de souvenirs personnels... Si l'on considère du moins que c'est bien là ce qui soutient et porte en définitive toute construction littéraire.

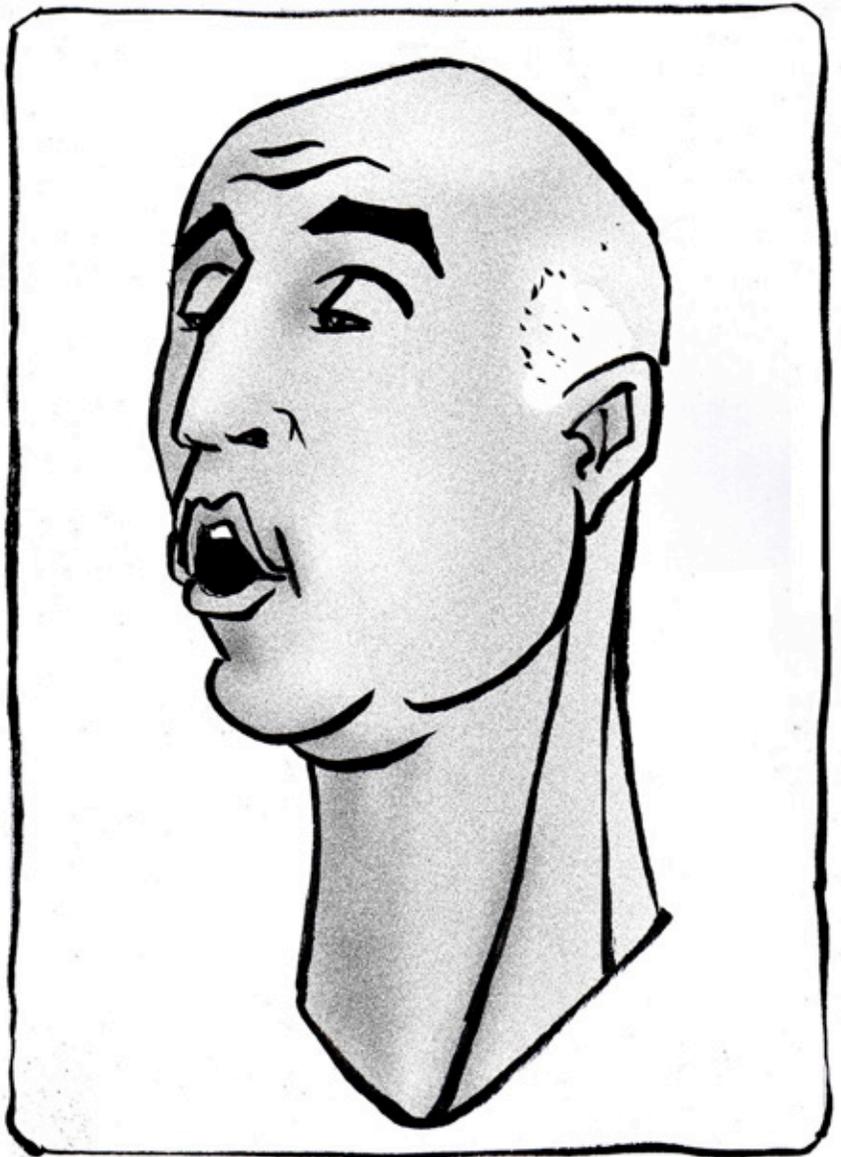
Ici et différemment de ce que propose d'ordinaire le genre classique ou moderne du roman, nous avons affaire aussi à une remarquable profondeur de réflexion, à des échappées surprenantes et pourtant bienvenues, vers des rituels, superstitions ou mystères, venus d'anciens temps insulaires, qui reprennent vie dans une soudaine et puissante réalité. Comme cette force du chant demeurée telle quelle depuis les temps anciens, qui retrouve son plein droit amical et social : cette « *spiritualité du chant, conciliatrice et propitiatoire* » ainsi que l'affirme avec raison la narratrice. L'ensemble foisonne d'une belle richesse où chacun pourra puiser à sa guise en feuilletant ces pages d'une écriture maîtrisée et brillante, animée de convocations culturelles littéraires, historiques ou traditionnelles.

Si le projet d'écriture était bien cette volonté promise d'exprimer certaines des difficultés d'être d'une jeunesse désemparée par les catastrophes guerrières du siècle dernier s'abattant comme un fléau dévastateur sur une société rurale forgée par des savoirs et des habitudes archaïques, la démonstration est en effet brillante. Si c'est parfois le constat d'une sorte de désolation, je ne puis alors que penser à un titre, chez le même éditeur, d'un des dédicataires disparus, le philosophe Jean-Claude Loueilh, « *Cette désolation où advient...* » avec ces points de suspension pour une plaquette qu'il m'avait gentiment offerte en se disant « *joyeusement dézoolé* » comme « *philozoophe* ». Avec un amical sourire en guise de réponse. ■



Marie-Madeleine Poli-Bonifaci,
Sorte ingrata,
A Fior di Carta éditeur, 2018

Dans le cadre d'un projet d'ouvrage à paraître dans un futur proche, notre collaborateur Batti Manfrulli a rencontré une trentaine de personnalités corses du monde culturel, social ou économique, qui ont accepté de parler de leurs racines, leur parcours, leur attachement à la Corse, d'évoquer des moments-clés de leur vie... et de se laisser «tirer le portrait» ! En avant-première, nous publierons régulièrement des morceaux choisis de ces rencontres : quelques illustrations et leur contexte. Pour débiter cette petite série, Jean-Paul Poletti, poète, musicien, compositeur, qui avait choisi d'évoquer son déplacement à Sermanu, avec son ami Minicale à Sermanu pour y retrouver Petru Guelfucci et fonder le groupe *Canta u Populu Corsu*, le 17 juillet 1973 ; puis son travail avec le Chœur d'hommes de Sartène, avec l'interprétation de ses propres créations mais aussi et surtout celle des partitions franciscaines de Sartène ■



MERCI MON FRÈRE FRANCISCAIN POUR TOUTES VOS PARTITIONS
MAIS FAITE-MOI DONC PROFITER DE VOS DERNIÈRES CRÉATIONS !



* Quels beaux apps Catalinetta a ...

OLYMPIADES DES MÉTIERS

19 JEUNES CORSES S'ENVOLERONT POUR LA FINALE NATIONALE

Au terme de deux jours d'épreuves, les 29 et 30 mars derniers à Ajaccio, les meilleurs apprentis insulaires ont été sélectionnés pour participer à la finale nationale de la plus grande compétition de la jeunesse et de la formation professionnelle.

Après avoir été reçus à l'hôtel de région il y a un mois, 62 apprentis insulaires ont participé aux sélections corses des Olympiades des métiers, les 29 et 30 mars sur la place Miot à Ajaccio. Plus grande compétition nationale de la jeunesse et de la formation professionnelle, les Olympiades des métiers permettent tous les deux ans à des jeunes âgés de 23 ans maximum de se dépasser et de donner le meilleur d'eux-mêmes. Ainsi, durant deux intenses journées, de jeunes apprentis venus de toute la Corse se sont affrontés afin de faire montre de leurs compétences et d'être le meilleur dans leur catégorie que ce soit en cuisine, maçonnerie, art floral, coiffure, esthétique, ou encore en carrosserie.

Au terme de la compétition, 19 d'entre eux, représentant chacun un métier, ont été sélectionnés pour les finales nationales qui auront lieu du 28 novembre au 1^{er} décembre à Caen. À l'issue de cette manche, ils pourront, peut être, intégrer l'équipe de France qui participera à la Worldskills Competition, la compétition mondiale, à Kazan en Russie en août 2019.

« Ils vont défendre les couleurs de la Corse. C'est une fierté de les accompagner dans cette aventure », s'est réjoui Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation profes-



Photo Manon Perelli

sionnelle. « Ils vont aussi représenter l'excellence et les savoir-faire des métiers dont ils ont fait le choix et qui sont encore trop souvent dévalorisés et vus comme des seconds choix alors qu'ils deviennent de plus en plus des métiers indispensables et qui leur permettront de vivre dignement. »

En pilotant la manche corse de la compétition, la Collectivité de Corse souhaite promouvoir l'apprentissage et l'alternance, qui constituent des piliers de sa politique en faveur du développement des compétences. « Il existe encore aujourd'hui un écart trop important entre des métiers en tension qui sont en recherche de recrutement et des jeunes qui sont formés. Nous devons contribuer à ce que cette cartographie se superpose et que l'on puisse rendre l'équation emploi formation plus évidente », souligne Josepha Giacometti, en ajoutant : « Nous mettons des dispositifs en place, nous sommes en train de travailler avec les chefs d'entreprise, avec les représentants des branches professionnelles, avec les centres de formation afin d'essayer de créer les conditions pour que le chômage recule, que nos jeunes soient formés au bon métier, que les chefs d'entreprise trouvent les jeunes formés et compétents et que, enfin, nous arrivions à poser les conditions d'un développement économique serein. » ■ Manon PERELLI

PARTENARIAT AIR CORSICA-AIR CALÉDONIE

MUTUALISATION DES SAVOIR-FAIRE

L'une, créée en 1954 – initialement sous le nom de Transpac – assure le trafic aérien domestique de la Nouvelle Calédonie. L'autre, née en 1989 – anciennement CCM puis CCM Airlines – assure la desserte de la Corse à destination de l'Hexagone et de plusieurs pays européens. Deux compagnies qui présentent des caractéristiques communes : un capital majoritairement détenu par la collectivité, « ce qui fait de nous des compagnies aériennes vouées à l'aménagement du territoire et au service public insulaire », souligne Marie-Hélène Casanova-Servas, présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica ; mais aussi le fait d'être toutes deux des exploitants « historiques » d'avions de transport régional (ATR) turbopropulseurs – depuis 1986 pour Air Calédonie avec les ATR42 et depuis 1990 pour Air Corsica avec l'ATR72. Si ces deux opérateurs entretiennent depuis plusieurs années des échanges, ceux-ci revêtaient un caractère informel. Jusqu'au 28 mars



Photo DR

dernier avec la signature à Ajaccio d'un accord de partenariat conclu entre Samuel Hnepeune, président-directeur Général d'Air Calédonie, et Philippe Dandrieux, président du directoire d'Air Corsica. Ses domaines d'application concernent l'ensemble des métiers et activités – opérationnel sol et vol, commercial, maintenance et qualité – autour desquels les compagnies partenaires pourront mettre en œuvre des échanges d'informations et de documentation ou encore programmer des interventions particulières impliquant le partage des compétences d'une structure à l'autre. Il pourra donc s'agir, par exemple, de mettre en œuvre une étude opérationnelle sur l'electronic flight bag (EFB) ou sac de vol électronique, dispositif électronique qui se substitue au volumineux [et souvent lourd] dossier papier que les pilotes emportent dans le cockpit, pour aider les équipages à effectuer des tâches de gestion de vol plus facilement et plus efficacement. Ou d'échanger les expériences dans le domaine de la maintenance, notamment sur les pales d'hélices, leur entretien, leur vieillissement et les coûts associés. Une mutualisation qui permettrait au passage de battre en brèche l'idée selon laquelle la spécificité insulaire implique inévitablement l'isolement voire le repli. ■ PMP

La sélection de la rédaction

Festival de musique Ema

Faire de la musique, c'est bien. Faire de la musique ensemble, c'est mieux. Telle est la philosophie qui prévaut à l'École de musique Anima (Ema) qui encourage les « pratiques collectives », notamment par le biais de ce festival qui regroupe des élèves de différents niveaux, leurs professeurs et des musiciens invités autour d'un même programme musical, avec un répertoire qui visite différents styles et époques. Et depuis 4 ans, ce cercle s'est ouvert aux élèves d'autres écoles de musique de Corse. En ouverture de ce festival, le 6 à 20h30, un concert de la formation El Quintetto (Emilie Fairy au piano, Anne-Lise Herrera au violoncelle, Bernard Mainié à la clarinette, Emöke Colombani à la flûte et Gilles Marcellesi à la guitare) : du duo au quintette, un programme consacré aux compositeurs sud-américains, dont Astor Piazzolla. Le 7, à 20h30, la soirée est consacrée aux pianistes et ensembles de cordes, avec des ateliers d'improvisation et d'instruments à vent et les surprises des profs.

Le 8 à 18h, le programme met à l'honneur guitare classique et voix, avec 34 musiciens sur le plateau. Le 13, à 21h, c'est « à fond les amplis ! », de Jimi Hendrix à Oasis en passant par Eric Clapton. Les 14 (20h30) et 15 (18h), un grand orchestre - cordes, vents, claviers, guitares, batterie, basse, chant - interprète des chansons de variété française et internationale et rend hommage à Ghjuvan'Teramu Rocchi. Réservation plus que conseillée. Entrée et participation libres, sauf pour la soirée du 6. ■

Du 6 au 15 avril. Salle Cardiccia, Migliacciaru. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



Cuisine et dépendances

Est-ce vraiment une bonne idée d'inviter à dîner d'anciens amis qu'on n'a plus revus depuis 10 ans ? Bonne question. Dont Jacques et Martine, qui forment un couple de « Français moyens » apparemment sans histoire, ont fait l'économie. Ils ont donc convié Charlotte et son époux, lequel est aujourd'hui une célébrité des médias. Également invités à cette touchante soirée de retrouvailles : Georges, écrivain en mal de succès mais aussi ex-amant de Charlotte ; Fred, l'envahissant frère de Martine qui se débat avec son addiction au jeu et les dettes afférentes, et Marilyn, petite amie de Fred. Entre ceux qui se font attendre et ceux qui se posent un peu là, l'atmosphère a vite fait de sentir le roussi. Et si côté salon, on s'efforce de maintenir des apparences cordiales ou à tout le moins courtoises, en cuisine on se lâche, on laisse s'exprimer les frustrations, l'amertume, l'agressivité mal contenue, on débonde le trop-plein de bile. Le propos de cette satire signée Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, créée au théâtre en 1991 puis adaptée au cinéma dans la foulée, n'a pas pris une ride. Il est vrai que les hypocrisies sociales et le prêt-à-penser qui y sont fustigés sont toujours bel et bien là. La pièce est d'ailleurs régulièrement reprise depuis plus de 25 ans, notamment par de jeunes compagnies, professionnelles ou amateurs. Ici, c'est Agnès Jaoui elle-même qui, après avoir créé le rôle de Charlotte, assure la mise en scène. ■

Le 11 avril 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 & www.bastia.corsica

Love and revenge

Il fut un temps, pas si lointain, où les pays arabes se passionnaient pour des chanteuses glam, leurs voix si sensuelles, leur pouvoir de séduction librement assumé et tout aussi librement prisé. Les icônes d'alors s'appelaient Oum Kalthoum, Asmahan (surnommée la « Marilyn du Moyen-Orient »), Samia Gamal ou Sabah. Elles ont chanté, elles ont dansé, elles ont joué à la scène ou à l'écran, puis elles ont disparu. Aujourd'hui, deux artistes libanais, le musicien Rayess Bek et la vidéaste Randa Mirza leur rendent hommage dans un live où sont mixés en live images d'archives et succès populaires de cet âge d'or des studios du Caire et de la chanson arabe. Un dialogue entre musique et cinéma, pour les besoins duquel les remix de vieux tubes et extraits de films sont soutenus par les basses et nappes hypnotiques de Julien Perraudeau et par l'oud électrique de Mehdi Haddab qui, sur des gammes orientales invoque l'esprit de Jimi Hendrix. Et une performance qui, souligne Rayess Bek, se veut « un contre-pied, une façon de montrer que le monde arabe ne se réduit pas à ce que les médias actuels veulent bien en montrer. Le débat est là : nous sommes dans un combat d'images. » ■

Les 12 et 13 avril, 21h. Fabrique de Théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne , Cortenais

Lundi 09 Avril

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Le 12ème rallye de Balagne - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Les astres errants - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h15 Noob - 18h00 A votre Service - 18h50 Les rencontres de Calenzana - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le 12ème rallye de Balagne - 20h35 Les astres errants - 21h30 Zikspotting - 21h45 Noob - 22h05 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 12 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 13h35 A votre Service - 14h30 Ben's Brother - 16h35 Noob - 16h55 Ci Ne Ma - 17h10 Associ - 18h30 Calvin Harris - 19h30 Nutiziale - 19h40 A contre voie, Philippe Meirieu - 20h35 Jean Racine - 21h20 La construction bioclimatique - 21h35 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National



390

National

Mardi 10 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Zikspotting - 11h45 La construction bioclimatique - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Calvin Harris - 14h30 Jean Racine - 16h30 Zikspotting - 16h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'atelier de musique - 20h55 Calvin Harris - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 13 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h15 L'atelier de musique - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les rencontres de Calenzana - 13h25 La construction bioclimatique - 13h40 Zikspotting - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 18h35 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Foreign Beggars - 21h35 Avec Damouré Zika, un acteur au pays de nulle part - 22h25 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Les astres errants - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 11 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Avec Damouré Zika, un acteur au pays de nulle part - 12h20 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 L'atelier de musique - 13h30 Ci Ne Ma - 13h45 Zikspotting - 14h30 Foreign Beggars - 17h10 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Les astres errants - 19h30 Nutiziale - 19h40 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 20h35 Ben's Brother - 21h30 L'atelier de musique - 22h15 A votre Service - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

